

# Introduction

La compétence assainissement est assurée en régie directe par la commune.

Le réseau d'assainissement est composé :

- de canalisations de collecte des eaux usées doublées par des canalisations de collecte des eaux pluviales (réseau séparatif, le plus récent) ;
- de canalisation de collecte de toutes les eaux (usées et pluviales : réseau unitaire, le plus ancien)

Il existe une station d'épuration qui a une capacité de 750 EH, elle est de type disques biologiques. Ainsi, la capacité de la STEP est largement suffisante.

Le rejet des eaux traitées de la commune d'ÉMAGNY se situe dans l'Ognon, à proximité de la station. Toutefois, les eaux claires parasites collectées par les réseaux amènent à la station des volumes importants pour lesquels elle n'est pas dimensionnée : elle est donc aujourd'hui en surcharge hydraulique.

**De plus, elle connaît de nombreux dysfonctionnement (Le traitement biologique est court circuité. En conséquence, elle ne possède plus les performances nécessaires au respect des objectifs de qualité vis à vis du milieu récepteur des rejets.**

La commune a donc pour projet de construire une nouvelle station d'épuration et de détruire l'ancienne extension courant 2012 (voir illustrations page suivante).

Pour garantir une qualité de rejet conforme aux prescriptions de la Police de l'eau, il a été retenu le procédé de boues activées par traitement séquentiel combiné. Cette technique d'épuration repose sur la dégradation par voie aérobie de la pollution par des microorganismes épurateurs et de l'effluent à traiter. Cette opération est réalisée à l'intérieur de plusieurs réacteurs fonctionnant en parallèle incluant deux phases : l'une correspondant à l'épuration proprement dite, la seconde à la décantation et au rejet de l'effluent. Ce procédé est plus compact que la filière boues activées aération prolongée avec décantation séparée.

La charge maximale reçue par la station de traitement sera de 1 115 EH en période de haute saison touristique (et entre 1000 et 1075 EH pour les autres mois de l'année). En haute saison, son volume journalier sera de 228,8 m<sup>3</sup>/j (216,15m<sup>3</sup>/j pour les autres mois de l'année).



	Description - Capacité	Charges
Population actuelle	605 habitants	605 EH
Population supplémentaire à l'échéance 2030 raccordable au réseau d'assainissement	360 habitants	360 EH
Ecole	88 élèves issus de communes extérieures scolarisés en groupement scolaire	35 EH
Camping	100 emplacements pouvant accueillir 300 personnes	150 EH
<b>TOTAL</b>		<b>1 150EH</b>

Source dossier loi sur l'eau

Cette charge maximum ne sera jamais atteinte puisque la haute saison du camping sera en dehors de périodes scolaires. La charge maximum sera de 1115 E/H.

Période	Janvier-Avril	Mai-Juin	Juillet-Août	Septembre	Oct-Décembre
EH	1 000	1 075	<b>1 115</b>	1 075	1 000

Source dossier loi sur l'eau

La charge hydraulique par temps sec représente le volume d'eaux usées arrivant en entrant de station. L'analyse des consommations de l'eau potable a permis d'estimer la consommation moyenne par habitant à 110l/hab/j.

Charges hydrauliques par temps sec [Population permanente + scolaire]

Population permanente	1 000 EH	
Q moyen EU	1.27 l/s	4.58 m3/h
Coef. de pointe EU	3.00	
Q pointe EU	3.82 l/s	13.75 m3/h
Q eaux claires	1.23 l/s	4.42 m3/h
<b>Q pointe temps sec</b>	<b>5.05 l/s</b>	<b>18.17 m3/h</b>
<b>Volume journalier</b>	<b>216.15 m3/j</b>	

Charges hydrauliques par temps sec [Population permanente + haute saison]

Population permanente	1 115 EH	
Q moyen EU	1.42 l/s	5.11 m3/h
Coef. de pointe EU	3.00	
Q pointe EU	4.26 l/s	15.33 m3/h
Q eaux claires	1.23 l/s	4.42 m3/h
<b>Q pointe temps sec</b>	<b>5.49 l/s</b>	<b>19.75 m3/h</b>
<b>Volume journalier</b>	<b>228.80 m3/j</b>	

Source dossier loi sur l'eau

Au niveau des charges polluantes, il faut prendre en compte les flux unitaires standards en milieu rural :

DBO5 : 60 grammes par jour et par personne

DCO : 120 grammes par jour et par personne

MES : 60 grammes par jour et par personne

N : 15 grammes par jour et par personnes

P : 2 grammes par jour et par personne

Charges polluantes par temps sec [Population permanente + scolaire]

Charges	1 000 EH
DCO	120.0 kg/j
DBO5	60.0 kg/j
NTK	15.0 kg/j
P total	2.0 kg/j
MES	60.0 kg/j

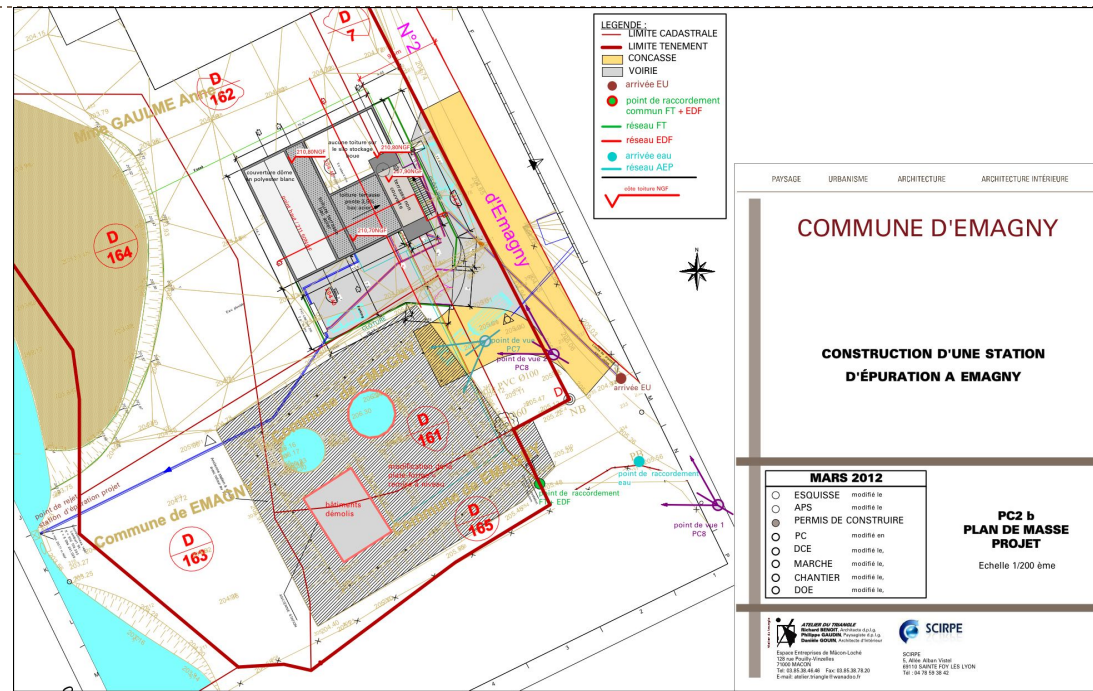
Charges polluantes par temps sec [Population permanente + haute saison]

Charges	1 115 EH
DCO	133.8 kg/j
DBO5	66.9 kg/j
NTK	16.7 kg/j
P total	2.2 kg/j
MES	66.9 kg/j

Source dossier loi sur l'eau

Un schéma directeur d'assainissement a été réalisé en 2004 par le bureau d'études Sciences Environnement.





Plan masse

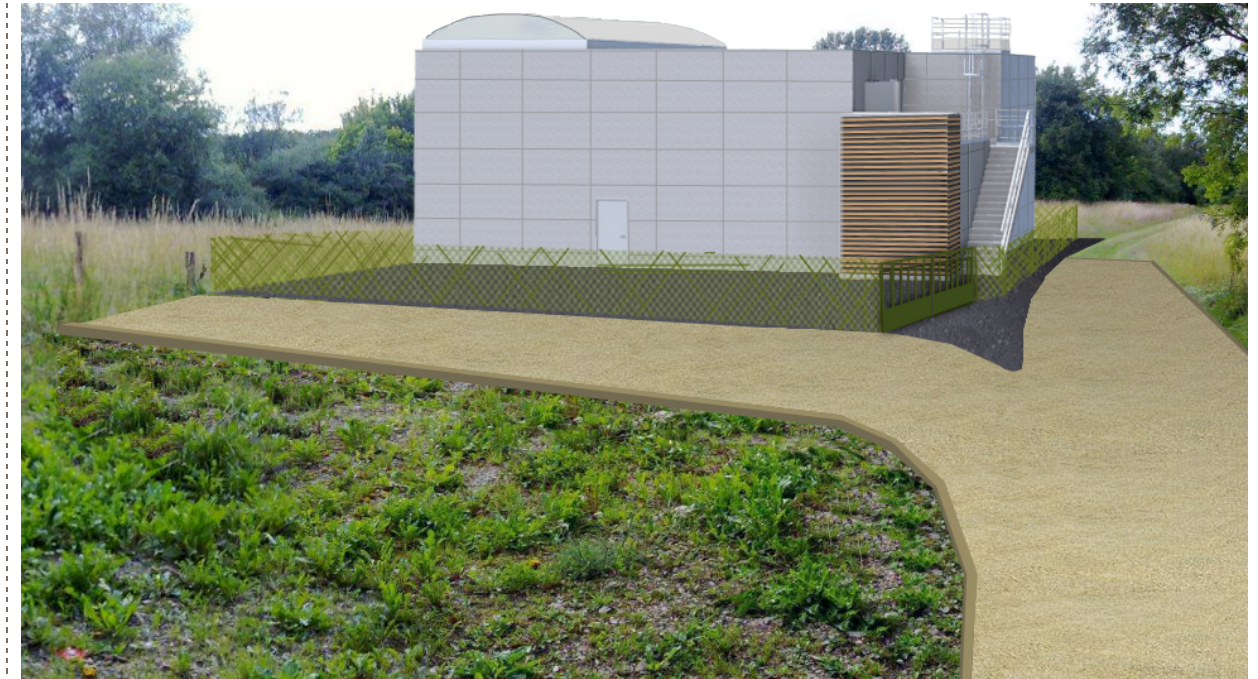


Illustration de la nouvelle station d'épuration

**La capacité des réseaux :**

Le scénario prévoit la création de 80 nouveaux logements au maximum, ce qui devrait porter, au maximum, le nombre de résidences principales à 330 en 2020 (pour 249 en 2008). Considérant que la taille des ménages devrait se situer aux alentours de 2,4 en 2020 (pour 2,45 en 2008), la population maximale en 2020 serait d'environ 792 (pour 610 en 2008), soit 192 habitants supplémentaires...

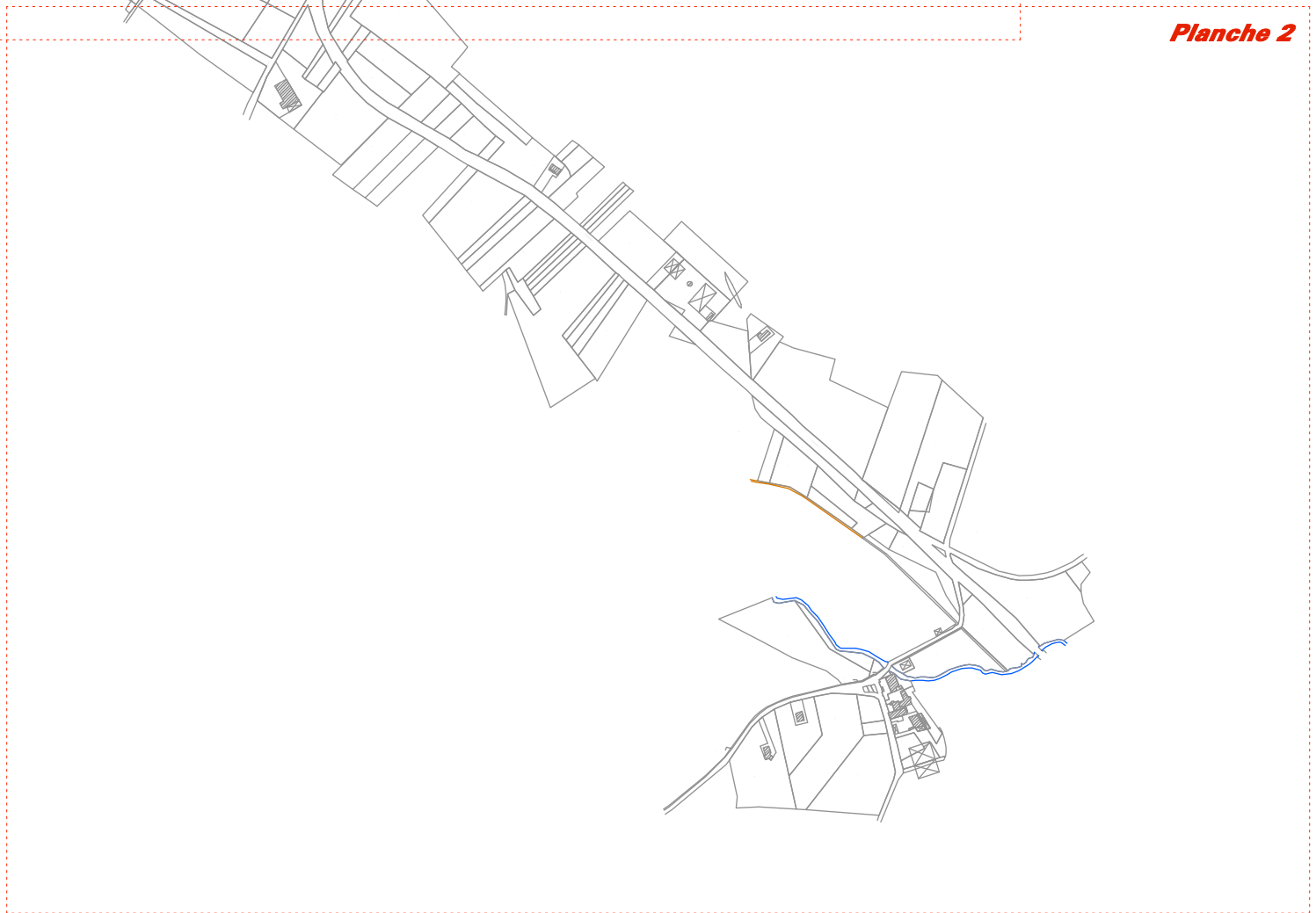
La construction de la nouvelle station d'épuration a permis d'augmenter la capacité d'assainissement de la commune à 1150 E/H. Ainsi, la commune est donc en capacité d'accueillir cette nouvelle population.




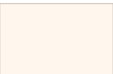


**Planche 1**



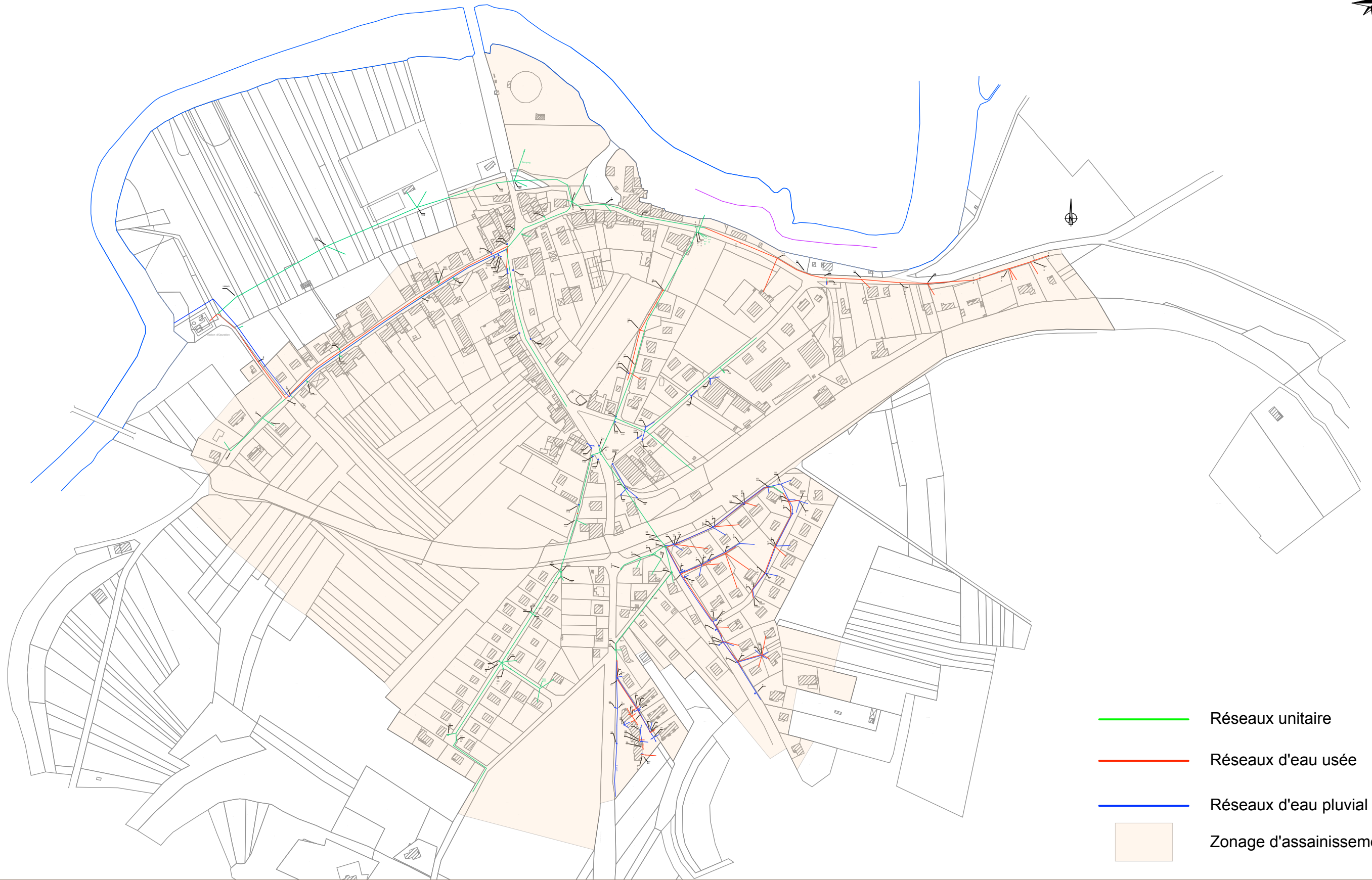
**Planche 2**



-  Réseaux unitaire
-  Réseaux d'eau usée
-  Réseaux d'eau pluvial
-  Zonage d'assainissement



# Planche 1





-  Réseaux d'eaux pluviales
-  Réseaux d'eau potable
-  Réseaux d'égouts
-  Zonage d'assainissement